Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Pesticide – Monsanto jugé coupable d’empoisonnement

Par Christophe NOISETTE

Publié le 13/02/2012, modifié le 09/03/2026

Le tribunal de Lyon vient de rendre ses conclusions dans l’affaire qui opposait Paul François, un agriculteur charentais, à l’entreprise chimico-semencière Monsanto. La 4e chambre civile du Tribunal de grande instance a reconnu le 13 février 2012 que Monsanto était responsable de l’intoxication de l’agriculteur par un herbicide, le Lasso. Afin d’établir le montant des dommages et intérêts du préjudice subi par l’agriculteur, le tribunal a ordonné une expertise. L’intoxication a eu lieu en avril 2004, le Lasso a été interdit en France en 2007.
Monsanto a déclaré : *"Nous sommes déçus par la décision du Tribunal et allons donc faire appel"* [1].

[1] http://www.monsanto.fr/actualites/2...

Adresse de cet article : https://infogm.org/pesticide-monsanto-juge-coupable-dempoisonnement/